

« On attend la décision du conseil d'État »

Pénétrante ou aéroport, Paul Euzière, président de l'association de défense de l'environnement de St-Antoine et St-Jacques, appelle les adhérents à rester mobilisés.

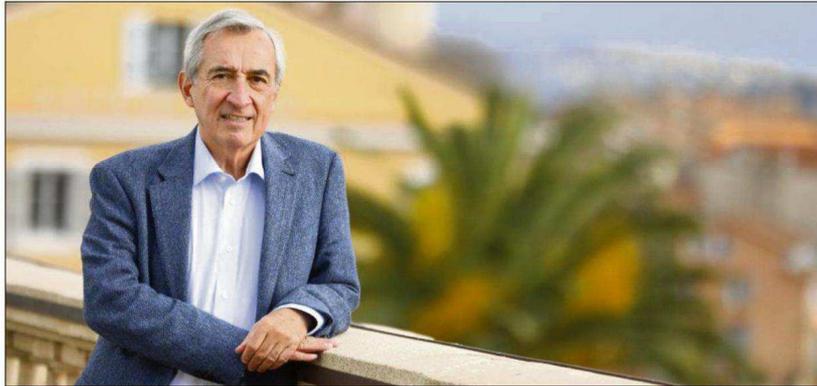
L'association de défense de l'environnement Saint-Antoine et Saint-Jacques a organisé dernièrement son assemblée générale à son siège social, la Bastide Saint-Antoine, chez Jacques Chibois, son vice-président. Deux thématiques principales, qui préoccupent beaucoup ses quelque 120 adhérents, ont été abordées : l'avenir du prolongement de la pénétrante Cannes-Grasse et le projet de carte aérienne élargie de l'aéroport de Cannes-Mandelieu-La Napoule. L'occasion d'interviewer le président de cette association très impliquée, Paul Euzière.

Pourquoi la création de cette association ?

Elle a été créée en 1991. Dès que l'idée a germé de prolonger la pénétrante Cannes-Grasse sous la forme d'une quatre-voies envisagée à l'origine jusqu'au boulevard Charabot et le tournant du Prado, à Grasse. Cinq tronçons étaient prévus. Et en 1991, il s'agissait de prolonger par un 4^e tronçon entre les ronds-points de l'Alambic et de Jean-Girard. Sachant que le 5^e devait rallier Jean Girard au Prado, en passant par les Marronniers et Saint-François. Le plan comportait même une rampe hélicoïdale pour rattraper le dénivelé.

Qu'est devenu ce projet ?

C'est un dossier que j'ai toujours suivi, non seulement comme membre de l'association, mais aussi en tant qu' élu grassois et habitant de l'un des quartiers concernés. Le 5^e tronçon a été supprimé en 98 par le DDE, à la suite de diverses batailles et interventions de l'association et de Jacques Tiberi, vice-président du conseil régional. Le 4^e tronçon n'avait plus de raison d'être en l'état. C'est alors qu'on a commencé à mener une bataille pour que cette 4^e section soit une voie terminale de la pénétrante sous la forme d'un boulevard urbain intégré à fois à la voirie locale et à la topographie. En 2000, auprès de la DDE et du ministre des Transports de l'époque, Jean-Marc Gayssot, qui vient à Grasse et rencontre tous les intervenants, élus et associations. Le débat se déroule dans la salle municipale. Le ministre accepte de remettre à plat le 4^e tronçon. L'avant-projet sommaire est avalisé en 2002 par le ministre des Transports du gouvernement de la gauche plurielle. Arrive Raffarin, la majorité gouvernementale change. De Robien remplace Gayssot. Mais le projet est quand même avalisé. Il y a unanimité des associations, des élus et de deux



Paul Euzière, président de l'association de défense de l'environnement de Saint-Antoine et Saint-Jacques. (Photo Patrice Lapoirie)

gouvernements !

Alors pourquoi ce boulevard urbain n'existe-t-il pas 20 ans plus tard ?

En 2006, les routes nationales passent au Département qui change le projet et revient à une emprise de 3 voies avec une 4^e potentielle. Le consensus vole en éclat. Un processus de Déclaration d'utilité publique est relancé qui débouche en 2013 sur une enquête publique. Une majorité de dires s'opposent au projet de trois voies. Au tout début de cette enquête publique, le rapporteur commet une faute majeure : abandonnant sa posture de neutralité, il donne son avis sur le projet dans une interview accordée à *Nice-matin*. La cour administrative d'appel annule l'enquête

“ Couloir aérien : on est contre ”

publique. En juillet 2014, le préfet prend un arrêté de Déclaration d'utilité publique. Décision, immédiatement attaquée par notre association, l'association des riverains de Châteaufolie, des particuliers et la société de Jacques Chibois. Le tribunal administratif de Nice rejette le recours en annulation. En 2019, nous allons devant la cour d'appel administrative de Marseille qui déclare que le commissaire a violé son obligation de neutralité et que le comparatif avantage/coût révèle un coût exorbitant du projet d'abord chiffré à 61 millions pour 1,9 km de voirie (budget prévisionnel de 2010), mais en réalité ramené à 72 millions d'euros et réactualisable potentiellement aujourd'hui à 100 millions. La ville de Grasse doit en apporter 3%. Enfin, une

troisième raison d'annulation de la DUP est citée : des sites remarquables seront défigurés par deux viaducs à 29 m de haut. À l'automne 2019, le Département, la ville de Grasse et le préfet se pourvoient séparément en cassation auprès du conseil d'État pour faire casser l'arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille.

Où en êtes-vous de cette affaire à rebondissements ?

Le 28 mai 2021, le conseil d'État a tenu son audience. On attend ce jugement qui interviendra dans quelques semaines. Lors de l'assemblée générale, nous avons bien évidemment abordé cette question et expliqué que, lors de l'audience, le rapporteur public a repris l'essentiel des arguments et observations de la cour d'appel de

Marseille.

Donc nos arguments. On attend prudemment l'arrêt du conseil d'État.

Que se passe-t-il maintenant ?

On appelle les adhérents à rester mobilisés. Car si on est contre le projet à 3 voies avec viaducs, il faut évidemment une alternative qui soit non traumatisante pour la population et décidée en concertation avec elle et les élus. Le 2^e point, sur lequel nous restons vigilants plus que jamais, est l'avenir des terrains acquis par le Département sur tout le trajet : 85% des terrains ont été acquis.

Quels sont les autres sujets sur lesquels l'association se mobilise ?

Le survol des avions de l'aéroport Cannes-Mandelieu et la création du couloir aérien nord-ouest qui

viendrait aggraver les nuisances sonores : les avions en descente ne seraient qu'à 270 m au-dessus de l'hôpital. Sans parler de la pollution.

Quelle est votre position ?

On est contre, même si on comprend que les Mandolociens et Boccasians soient gênés par les jets privés qui en moyenne, à l'année, transportent 1,6 personne à l'aller. Les retours souvent à vide. On perturbe la vie de dizaine de milliers de personnes pour quelques hyperprivilegiés qui ne veulent pas prendre les lignes régulières de l'aéroport de Nice. La réalité de ce projet de nouveau couloir, c'est augmenter le trafic, non la répartition des nuisances. Pendant l'assemblée générale, nous avons donné la parole au président de l'association ADCD pays de Grasse, Benjamin Mazel. Et nous avons unanimement décidé de soutenir son action légitime, dans l'intérêt général, pour réduire les nuisances de l'aéroport et diminuer le trafic. L'Association est prête à agir auprès des instances, y compris la justice.

Vous avez d'autres préoccupations ?

Il existe un projet de promenade piétonne entre Frédéric-Mistral et le chemin de la Victorine, qui permettrait aux habitants et écoliers de se rendre d'un point à l'autre à pied, notamment à l'école de Saint-Jacques, par le chemin des Chênes qui accueille 40 000 voitures par jour. Le projet, sympathique théoriquement, est complètement irréalisable quand on va sur le terrain pour des questions de sécurité majeures.

PROPOS RECUEILLIS PAR
MARIANNE LE MONZE

Textos...

Danse et musique *Ma vie rêvée*

Ce soir, à 19 h, au jardin des Plantes, spectacle de danse et musique *Ma vie rêvée*, par la compagnie Humaine. Entrée libre, dans la limite des places disponibles. Rens. et rés au 04.93.40.53.00 ou www.theatredegrasse.com

Festival Transméditerranée

Le Festival Transméditerranée redémarre, ce soir à 19 h, au Cinéma Studio, boulevard Jeu de Ballon, à Grasse autour de « Joseph » un long-métrage d'animation remarquable et multi-primé. Séance unique.

Hommage aux Morts d'Indochine

Ce matin, à 10 h, Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France en Indochine, au Monument aux morts, place du Petit-Puy.

Appel du 18-Juin

Ce matin, à 10 h 30, 81^e anniversaire de l'Appel historique du Général de Gaulle, au Monument des Héros et Martyrs de la résistance, place du Cours Honoré-Cresp.

Cirque en réalité virtuelle

Demain et dimanche 20 juin, à partir de 10 h 30 (5 séances/jour), au jardin du bas de la Villa Fragonard, spectacle *Hold On* de la Cie Fheel Concepts, une expérience immersive de cirque en réalité virtuelle. Sur réservation au 04.93.40.53.00 ou www.theatredegrasse.com

Visite de Magagnos

Demain, à 15 h, visite guidée du hameau ou séjourna Auguste Renoir, le quartier historique de Saint-Laurent et l'histoire de ce hameau rural. Payantes et sur réservation obligatoire auprès de la maison du Patrimoine au 04.97.05.58.70 ou par mail : animation.patrimoine@ille-grasse.fr

L'Estival Festival

Lundi 21 juin, au tiers-lieu Sainte-Marthe, 21, avenue Chiris, aura lieu l'Estival Festival, de 10 h 30 à 22 h 30 lns. par mail à c.giroguy@scic-tetris.org ou romane@evaleco.org